

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze février, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 6 février 2020
Date d'affichage/publication : le 6 février 2020
Date de transmission en Préfecture : le 13 février 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 2
Absent : 1

Présents - Monsieur Gaëtan JEANNE, Maire ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Mesdames Marie-Catherine AMBLOT, Marlène SGARD, Monsieur Philippe FONTAINE, Madame Agnès LE LANNIC, Messieurs Konrad WALLERAND, François MORTIER, Marc BOUCHEZ, adjoints au maire ; Messieurs Jean-Marie BOGAERT, Francis MENAGER, Madame Claude PRINCE, Messieurs Jean-Claude GAVRAIN, Jean DUBRULLE, Gilbert AMBLOT, Mesdames Pascale DE METS, Técla MENAGER, Marie-France SEYS, Monsieur Francis PILLOIS, Mesdames Dalila SAFOUANE, Marie-Christine PROKOPOWICZ, Annie CRISPEELS, Mélanie VANHOVE, Chantal MAZEREEL, Messieurs Éric HAUSTRATE, Philippe DE BRUILLE, Madame Janine DESMULLIEZ, Monsieur Piéro TURCHI, Mesdames Bénédicte BERGEM, Aline ANDRE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Yacine GUERROUCHE, Madame Marie-Noëlle VANHOUTTE

Absente non excusée : Madame Sophie RENUCCI

Secrétaire de séance : Madame Marlène SGARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

✂ Finances

- ✓ 2020.1 - Délibération Débat d'orientation budgétaire 2020 et présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire)

✂ CRAC – Rapports d'activité

- ✓ 2020.2 - CRAC rapport d'activité 2018 MEL
- ✓ 2020.3 - CRAC rapport d'activité MEL sur les déchets ménagers, eau et assainissement
- ✓ 2020.4 - CRAC MEL – Contribution au bilan du contrat de ville 2015-2020 de la MEL

* * *



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 – Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2019**

Vote :

Unanimité

* * *

Pour Extrait certifié conforme

Gaëtan JEANNE

Maire



Finances

Décisions budgétaires (7.1)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Appelé débat d'orientation budgétaire (DOB), il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Ce débat a eu lieu lors du conseil municipal du 12 février 2020, selon les nouvelles modalités de présentation précisées dans l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Vote à l'unanimité des présents,
Que le débat a bien eu lieu,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



ROB mis en annexe 1
CM du 12.2.2020 – délibération n° 2020.1

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

Conformément à l'article 5211.39 du C.G.C.T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

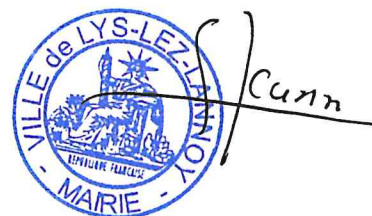
Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Métropole Européenne de Lille.

Le Conseil,
Où cet exposé,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



*1 seul exemplaire papier fourni, consultable au secrétariat DGS
et consultable en ligne sur www.lillemetropole.fr*

CM du 12.2.2020 – délibération n° 2020.2

Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

RAPPORT ANNUEL 2018

DECHETS MENAGERS – EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 5211.39 du C G C T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

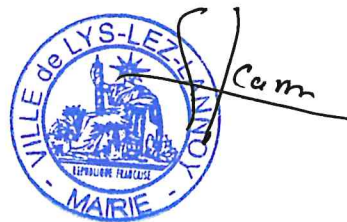
Monsieur le Maire présente *le rapport annuel 2018 de la MEL concernant les déchets ménagers, l'eau et l'assainissement.*

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE



Intercommunalité (NTP)

CRAC

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

**CONTRIBUTION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE
METROPOLE AU BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Conformément à l'article 5211.39 du C.G.C.T créé par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente la contribution de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au bilan du contrat de ville 2015-2020 de la Métropole Européenne de Lille.

Le Conseil,
Où cet exposé,
En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gaëtan JEANNE

